Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8170716
Centre d'intérêt: 23

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

Principes et pratiques comptables ainsi que forme de présentation des états financiers des universités du Québec / Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. -- [Montréal] : La Conférence, 1977.
29 f. ; 29 cm.

Cote Dewey: 657.8'327'09714/C748p Cote LC: LB/2342.2/.C38

Descripteur(s): *Gestion *Comptabilité *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Etat financier *Principes comptables *Pratiques comptables

Faisant suite à une recommandation du Conseil des universités de 1974-1975 à l'effet que les états financiers des universités soient présentés sous une forme compatible pour l'usage général de tous les intéressés, le document expose les principes et pratiques comptables ainsi que la forme de présentation des états financiers du réseau universitaire. Sont d'abord décrits les principes comptables généraux et particuliers. Sont ensuite présentés les buts de la comptabilité par fonds, ces divers types de fonds, les immobilisations, la forme de présentation des états financiers et la description des divers postes (actif et passif, revenus et dépenses).

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

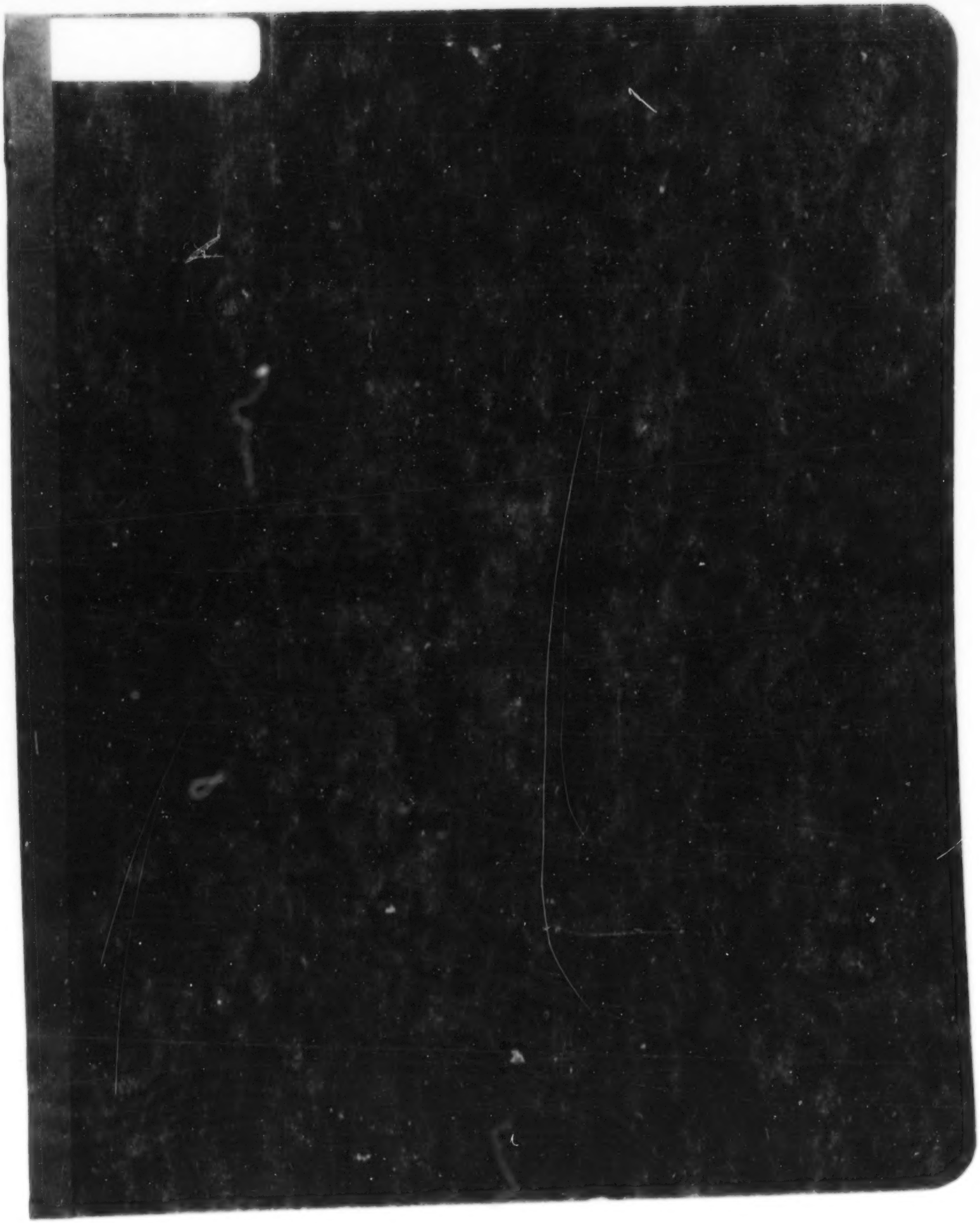

E D U Q 8170716

PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES AINSI QUE FORME DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Conférence des recteurs et des principaux
des universités du Québec

Juillet 1977

INTRODUCTION

Une des responsabilités premières des officiers administratifs des universités est de maintenir des registres comptables et de présenter des rapports financiers appropriés. Des études portant sur la comptabilité universitaire ont été effectuées au cours des dernières années. Au Canada, une brochure a été publiée en 1969 alors qu'en 1973, l'Institut Américain des Comptables Publics Certifiés éditait un guide intitulé "Audits of Colleges and Universities". Les opinions et définitions contenues dans ce document sur la comptabilité par fonds, nous sont apparues des plus pertinentes et nous croyons que l'on doit s'en inspirer si l'on désire suivre les tendances nord-américaines. D'ailleurs plusieurs institutions se sont déjà conformées à ces recommandations.

Afin de donner suite à la recommandation du Conseil des Universités du Québec, dans son avis au Ministère de l'éducation pour 1974-75, à l'effet que les états financiers des universités soient présentés sous une forme compatible pour l'usage général de tous les intéressés, nous vous présentons le présent document portant sur les principes et pratiques comptables ainsi que sur la forme de présentation des états financiers du réseau universitaire québécois. Le présent document pourra être revisé et complété annuellement afin de répondre à tous les besoins compte tenu de l'évolution.

I- PRINCIPES COMPTABLES

1.- Principes généraux:

Les principes comptables suivants définis pour la comptabilité générale sont aussi applicables aux universités pour la présentation de leurs états financiers:

i) Continuité:

Les méthodes comptables doivent être appliquées uniformément et de la même manière d'un exercice à l'autre. Toute modification importante doit être soulignée par une note aux états financiers dans laquelle on indiquera l'effet du changement sur le résultat des opérations.

ii) Conservatisme:

Dans le cas où il y a incertitude quant à l'évaluation d'un poste comptable, on doit être conservateur dans l'établissement des estimations.

iii) Objectivité:

Les revenus ne peuvent être considérés comme gagnés que lorsqu'ils sont assurés et les biens doivent être comptabilisés au prix coûtant ou à une valeur inférieure. S'il y a lieu, la réévaluation à la hausse ne doit se faire que lorsqu'on a une preuve objective et indépendante de la valeur. On doit aussi s'assurer de l'appariement des revenus et des dépenses tant en ce qui regarde l'année financière que le fonds si on utilise ce type de comptabilité.

iv) Présentation fidèle et complète:

Toutes les informations utiles à une bonne compréhension des états financiers doivent être fournies.

2.- Principes comptables particuliers:

a) Droits de scolarité:

Ils sont considérés comme revenus dans l'année financière à laquelle la session de cours appartient.

b) Droits d'inscription et frais d'admission:

Ils sont considérés comme revenus dans l'année financière où ils sont perçus.

c) Dons et legs:

S'ils sont sans restriction, ils sont considérés comme revenus dans l'année financière où ils sont encaissés.

d) Intérêts sur les placements:

S'ils proviennent du fonds de fonctionnement, ils doivent être considérés comme revenus sur une base de période accrue.

e) Recettes du fonds de fonctionnement avec restriction:

Ces recettes sont comptabilisées dans le solde du fonds. Un transfert aux revenus équivalent aux dépenses est effectué en fin d'exercice.

f) Subventions d'opérations générales:

Elles doivent être inscrites comme revenus dans l'année financière où elles s'appliquent. Cependant des provisions adéquates sont inscrites aux états financiers en fin d'exercice et tous les ajustements à ces provisions sont inclus dans les revenus de l'année subséquente.

h) Comptes à payer:

Aucun frais couru n'est inscrit aux livres pour les congés de maladie accumulés, ni le surtemps à être compensé en congé.

g) Souscriptions à recevoir:

Vu le caractère assez incertain de certaines souscriptions et des échéances assez prolongées pour leur encaissement, il est suggéré de ne pas présenter cet élément au bilan. On peut indiquer en note aux états financiers le montant de souscriptions à recevoir.

i) Les engagements:

Ils représentent les appropriations pour toute commande non complétée de matériel ou de services. En cours d'exercice, les engagements financiers incluent en plus les contrats, baux et traitements correspondant à la période non écoulée de l'année financière. Même si plusieurs méthodes de présentation des engagements existent,

i) Les engagements (suite...)

nous croyons que pour le fonds de fonctionnement sans restriction (excluant les entreprises auxiliaires) que seules les trois méthodes suivantes sont acceptables:

-Note aux états financiers

-Appropriation à même les revenus dans l'état de revenus et dépenses et au passif du fonds sous la rubrique "revenu approprié pour pourvoir aux engagements en cours".

-Les engagements ne sont pas inscrits aux dépenses mais comme des appropriations de l'excédent ou des accroissements du déficit à l'état de l'avoir de l'université.

Dans le cas de ces deux dernières méthodes, dans l'année subséquente, chaque centre de coût affecté par des engagements de l'année antérieure se voit accorder un budget spécial ou un crédit de dépenses correspondant au montant des engagements. Pour les autres fonds tels que fonds de fonctionnement avec restriction, fonds de dotation, fonds d'investissement, les montants d'engagements sont inscrits en note aux états financiers.

j) Les réserves:

Elles représentent des montants mis de côté pour usage futur. Ces réserves doivent être montrées comme appropriation du solde du fonds ou encore en note. Toutefois on ne doit jamais les présenter comme dépenses ou dettes aux états financiers. Les dépenses financées par des réserves doivent être enregistrées dans l'année où elles sont encourues et non imputées contre la réserve.

k) Les provisions:

Elles représentent des évaluations de dettes courues ou des ajustements aux revenus et doivent être évaluées de la façon la plus juste possible et inscrites de manière adéquate dans l'état de revenus et dépenses et au bilan.

II- LA COMPTABILITE PAR FONDS

1.- But de la comptabilité par fonds:

L'objectif d'une institution d'éducation étant le service plutôt que le profit, le premier but de la comptabilité et des états financiers qui en découlent est de montrer la provenance des ressources et leur utilisation plutôt que de déterminer le profit net. Dans l'optique de comptabiliser adéquatement les ressources distinctes et leur utilisation, on a développé, au cours des années, des principes et pratiques à suivre pour la comptabilité par fonds.

La comptabilité par fonds est l'ensemble des procédés suivant lesquels les ressources utilisables à diverses fins sont classifiées pour fins d'inscription et de rapport en relation avec des activités ou des objectifs fixés par les donateurs, en relation avec des règlements, restrictions ou limitations imposés par des organismes extérieurs à l'institution.

Le fonds est une entité comptable dans laquelle on utilise un ensemble de comptes autoéquilibrés pour l'enregistrement des transactions financières.

2.- Type de fonds:

Le type de fonds utilisé par chaque institution est dépendant des caractéristiques et des exigences des fonds devant être administrés par l'institution. Dans le contexte actuel, on trouvera principalement les fonds suivants:

a) Fonds de fonctionnement sans restriction:

Fonds courant pouvant être utilisé sans limitation extérieure afin de rencontrer les objectifs fondamentaux de l'institution soit, l'enseignement, la recherche et les services au public. Dans ces cas, les organismes subventionnaires extérieurs n'ont attaché aucune restriction quant à l'utilisation des fonds, cette décision étant laissée à la discrétion de l'institution. Les décisions

a) Fonds de fonctionnement sans restriction (suite...)

internes de l'institution d'affecter de tels fonds à des projets spécifiques n'ont pas pour effet de considérer ces fonds comme sujets à restriction, ils sont plutôt considérés comme une subdivision du fonds sans restriction. Les subventions de recherche F.C.A.C. et les subventions pour intérêts sur la dette à long terme sont considérées comme contenant des restrictions.

b) Fonds de fonctionnement avec restriction:

Fonds versé à l'institution pour lequel l'organisme subventionnaire ou le donateur a établi de façon spécifique l'utilisation que l'on peut en faire. Seules les restrictions imposées à l'extérieur de l'institution sont considérées comme imposant une contrainte quant à l'utilisation des fonds.

Dans le cas des subventions du Ministère de l'éducation du Québec, seules les subventions de recherche F.C.A.C. et celles pour intérêts sur dette à long terme sont considérées comme ayant des restrictions.

c) Fonds d'investissement:

Fonds utilisé pour l'enregistrement des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement.

d) Fonds de dotation:

Comprend les fonds qui ont été donnés à l'institution et dont le capital ne peut être utilisé puisqu'il doit être placé afin de produire un revenu. L'utilisation des revenus de ce fonds est habituellement sujette à certaines conditions établies par le donateur. Les revenus de ce fonds doivent être inclus dans les revenus avec restriction.

III- LES IMMOBILISATIONS

L'évaluation des actifs immobilisés au bilan est conditionnée par la politique de capitalisation et par la politique d'évaluation et de radiation. Ces politiques sont rendues nécessaires dans le but d'éviter de gonfler indûment les actifs immobilisés des institutions et tenir compte de la perte de valeur de certains actifs due à l'âge. La radiation est appliquée globalement au compte capital. On retrouvera au tableau suivant la description complète de la politique retenue.

IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNEES - POLITIQUE DE CAPITALISATION ET DE RADIATION

Catégorie	Définition	Capitalisation (excluant les frais de financement)	Radiation au solde du fonds
Terrains	Voir titre de propriété	Coût des terrains incluant les frais d'acquisition et les frais initiaux d'aménagement	Ne s'applique pas
Réaménagement des terrains	Travaux effectués sur un terrain déjà aménagé en vue de le rendre utile pour des fins spécifiques	Capitaliser toutes les dépenses	Considérer la ré-évaluation à la hausse ou à la baisse après 25 ans
Réseaux de distribution et de circulation	Comprend le coût de construction et d'amélioration majeures aux réseaux de distribution, de chauffage, de climatisation, d'aqueduc, d'électricité et d'égoût ainsi que les tunnels utilisés pour la circulation des piétons	Capitalisation des dépenses de construction ou d'amélioration dont la vie excède un (1) an	Considérer la ré-évaluation à la hausse ou à la baisse après 25 ans
Bâtiments et immeubles	Comprend les coûts de construction ou de réfection (changement de vocation) d'un édifice et l'ameublement fixe original. Le mobilier, les appareils et l'outillage originaux ne font pas partie du coût de construction	Capitaliser toutes les dépenses	Considérer la ré-évaluation à la hausse ou à la baisse après 50 ans

IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNEES - POLITIQUE DE CAPITALISATION ET DE RADIATION

Catégorie	Définition	Capitalisation (excluant les frais de financement)	Radiation au solde du fonds
Réaménagement et rénovation d'immeubles	Travaux intérieurs ou extérieurs exécutés sur les édifices existant afin de leur permettre de remplir de façon adéquate leur fonction. Il ne s'agit pas d'une alternative de construction et cela n'a pas pour but de changer la vocation originale de l'édifice où c'est fait.	Capitalisation de toutes les dépenses pour des projets dont la vie utile excède un (1) an	Radiation des livres après un (1) an. Cette procédure s'applique même dans le cas d'améliorations locatives.
Mobilier, appareils et outillage	Les item de cette catégorie comprennent le mobilier, l'équipement, les instruments les appareils et l'outillage. Ces item ont un caractère non fixe et peuvent être déplacés.	Selon les prescription du cahier de définition du ministère de l'Education pour les fonctions subventionnées du fonds de fonctionnement sans restriction. Les autres acquisitions sont inscrites dans les fonds concernés et un montant équivalent est capitalisé dans le fonds d'investissement.	Radiation des livres après quinze (15) ans. Toutefois, dans le cas des ordinateurs, vu l'évolution technologique rapide, on doit procéder à la radiation après sept (7) ans.
Matériel roulant	Equipement pouvant se mouvoir par lui-même sur terre, sur mer ou dans les airs. Un moteur permet à ce type d'équipement de s'autopropulser.	Même politique que pour le mobilier, les appareils et l'outillage	Radiation des livres après cinq (5) ans.

IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNEES - POLITIQUE DE CAPITALISATION ET DE RADIATION

Catégorie	Définition	Capitalisation (excluant les frais de financement)	Radiation au solde du fonds
Volumes et périodiques	Documentation contribuant à la conservation du savoir. Elle peut prendre la forme de livres, revues, bandes magnétiques, etc.	Capitalisation de tous les item achetés quel qu'en soit le coût. Dans le coût sont inclus les différents frais préalables à l'utilisation des documents tels que reliures, transport, etc.	Comme la valeur de ces item a tendance à augmenter avec le temps, nous suggérons qu'aucune radiation ne soit faite.

Il y a lieu de plus de prévoir certains points particuliers concernant la comptabilité des immobilisations:

1.- Les dons d'immobilisation supérieurs à $1,000. doivent être inscrits aux livres à leur valeur au marché.

2.- Le produit de la vente d'immobilisations susceptibles d'être radiées doit être inscrit dans un compte de revenus du fonds d'investissement et aucune écriture de radiation n'est effectuée aux livres.

3.- Immobilisation non-subventionnée des entreprises auxiliaires: Dans ce cas, l'Université doit contracter un emprunt pour cette fin spécifique ou financer cet investissement à même ses fonds courants. Le montant du capital ainsi que les dépenses de financement doivent être remboursés à même les revenus d'opérations. La période d'amortissement du capital doit être conforme aux pratiques suivies par les entreprises commerciales de même nature. La dépense dans ce cas doit être comptabilisée distinctement comme dépense dans le fonds d'investissement et amortie selon la méthode de la ligne droite.

IV- ETATS FINANCIERS - CONTENU ET FORME DE PRESENTATION

Afin de faciliter l'étude et la comparaison des états financiers des universités du Québec, chacun des postes du bilan et de l'état de revenus et dépenses a été défini d'une part et, d'autre part, ces postes ont été situés dans un état modèle. Au besoin, ces rubriques pourront être augmentées ou diminuées.

Nous suggérons que dans l'état des revenus et dépenses, si l'on désire introduire des rubriques non prévues, que ce soit fait à l'intérieur des titres déjà suggérés. Les renseignements minimum suivants devraient être publiés:

i) Bilan pour chaque fonds répondant des besoins de chaque institution.

ii) Etat de revenus et dépenses du fonds de fonctionnement:
Les revenus sont présentés suivant la nature et leur source et classifiés par fonds. Les dépenses sont présentées suivant les fonctions universitaires reconnues par la D.G.E.S.

Il est convenu de ne pas appliquer contre une dépense ou vice versa un revenu externe d'opération courante supérieur à $10,000. de façon à montrer un montant net.

iii) Provenance et utilisation des fonds:

Provenance:

Présentée par nature et par source de fonds en ayant soin d'indiquer la contribution de chaque fonds.

Utilisation:

Présentée par nature de déboursés en indiquant les acquisitions d'immobilisation selon leur nature.

iv) Solde du fonds:

La continuité du solde du fonds doit être présentée soit dans l'état de revenus et dépenses, soit en annexe, ou encore en note aux états financiers. La continuité doit inclure toutes les transactions inscrites au solde du fonds pendant l'exercice. Si une partie de ce solde de fonds est réservée, il faut y faire référence dans la description.

v) Notes aux états financiers:

Les notes doivent être numérotées et elles doivent comporter des références aux états concernés. S'il y a lieu, on doit indiquer les montants présentés sous forme comparative. Elles doivent être complètes et précises concernant les éventualités, coût annuel des contrats et la description des principes comptables suivis par l'institution.

Chaque institution peut, à sa discrétion, fournir d'autres états ou statistiques qu'elle jugera utiles afin d'informer les lecteurs. Les états suivants sont susceptibles de compléter les états de base:

-Immobilisation selon la nature

-Analyse des soldes de fonds

-Détails des revenus et dépenses des entreprises auxiliaires

-Provenance des recettes des fonds de fonctionnement avec restriction et en fiducie

-Autres statistiques financières

Description des postes:

Bilan - Actif:

1.- En caisse et dépôts à court terme:

Cette rubrique comprend les argents en main, les petites caisses, les soldes de banque de l'institution, les certificats de dépôts à court terme en banque et chez toute autre institution financière.

2.- Comptes à recevoir:

Cette rubrique compreni tout montant réclamé à un débiteur de l'institution, soit à titre de droits de scolarité ou suite à la vente de produits, de services ou autrement. On doit montrer le montant net une fois déduit toute provision pour mauvaises créances. Les octrois et les commandites ayant été confirmés mais dont les fonds ne sont pas encore encaissés à la fin de l'année doivent apparaître à cette rubrique.

3.- Stocks ou inventaires de marchandises:

Cette rubrique comprend les inventaires de marchandises pour la revente. Ces marchandises doivent être montrées au coût tel qu'établi suivant la méthode permettant le meilleur appariement des revenus et des dépenses.

4.- Subventions à recevoir:

Cette rubrique inclut toute subvention à venir du Gouvernement du Québec, incluant les subventions F.C.A.C. ou tout autre gouvernement, que ce soit sous forme de subvention d'équilibre budgétaire ou autre type de subvention.

5.- Frais reportés:

Dépense dont le bénéfice ne sera réalisé que dans un proche avenir et qui, à cette fin, est reportée afin d'être imputée à une période postérieure à la date du bilan. Cet item inclut toute marchandise gardée en magasin pour consommation ultérieure par l'institution. Dans le cas du fonds d'investissement, cet item peut inclure les escomptes et frais d'émission de la dette à long terme. Dans ce cas, il serait à propos de compléter la description par "de financement". Dans le cas où il s'agit d'une valeur amortie, il faut mentionner le fonds.

6.- Avances à un autre fonds:

Représente les fonds prêtés temporairement à un autre fonds de l'institution. Ce montant est contrebalancé par une avance similaire apparaissant dans la section "passif" du fonds ayant emprunté. On devrait indiquer en note si l'avance est à long terme.

7.- Placements:

Cette rubrique comprend les actions, les obligations, les hypothèques, les droits d'auteur, les brevets, les royautés et autres item silimaires. Ces item sont montrés au coût ou encore, pour les item reçus en dons, à la valeur au marché déterminée lorsqu'ils sont reçus. On doit fournir en note la valeur totale au marché de ces éléments s'il y a lieu. Les dépôts à court terme ne doivent pas apparaître à cette rubrique mais plutôt à l'item "en caisse et dépôts à court terme".

8.- Immobilisations:

Cette rubrique comprend les terrains, les réaménagements de terrains, les réseaux de distribution et de circulation, les bâtiments et les immeubles, les réaménagements et les rénovations d'immeubles, le mobilier, les appareils, les outillages, le matériel roulant, les volumes et les périodiques. Ces éléments ont comme caractéristique commune d'avoir une vie utile supérieure à un an; ils sont montrés au bilan habituellement au coût bien qu'il arrive dans certains cas que ces item puissent être réévalués. Le solde net, après déduction de toute radiation ou dépréciation accumulée, sera montré au bilan.

Description des postes:

Bilan - Passif:

1.- Emprunts de banque:

Cette rubrique comprend les emprunts de banque effectués dans le court normal des opérations.

2.- Comptes à payer:

Cette rubrique comprend des montants dus aux créanciers de l'institution suite à des services obtenus, des marchandises reçues ou autres raisons, et pour lesquels aucun déboursé n'a été effectué à la date du bilan. Cet item inclut les salaires non payés ainsi que les déductions à la source non versées à qui de droit.

3.- Revenus différés:

Cette rubrique comprend les revenus encaissés ou inscrits aux comptes à recevoir mais non gagnés puisqu'ils s'appliquent à des services rendus qu'à une période subséquente à la date du bilan (ex:- droits de scolarité, loyers, etc.).

4.- Avances des autres fonds:

Cette rubrique représente les fonds empruntés temporairement d'un autre fonds de l'institution. Ce montant est contrebalancé par une avance similaire apparaissant dans la section "actif" du fonds ayant prêté. Dans le cas où une avance est pour une durée supérieure à un an, les termes du remboursement doivent être indiqués.

5.- Dettes à long terme:

Cette rubrique représente les dettes extérieures de l'institution qui ne seront pas remboursées en dedans d'un an. Même si habituellement la partie de cette dette remboursable à court terme est montrée aux exigibilités, il est convenu, étant donné la présence d'une garantie gouvernementale, de ne pas faire de distinction dans la présentation. On doit toutefois fournir en note aux états financiers une description de la dette à long terme comportant le titre légal, le taux d'intérêt, la date d'échéance, le principal en circulation, les modalités de conversion dans le cas de refinancement ou de rachat, les garanties et autres renseignements utiles à la compréhension de la dette à long terme.

6.- Solde du fonds fonctionnement - Sans restriction:

Représente l'accumulation nette positive ou négative au cours des années de l'excédent des revenus sur les dépenses courantes ou autres ajustements.

7.- Solde du fonds fonctionnement - Avec restriction:

Représente le solde non dépensé des fonds versés par des agences gouvernementales, privées ou toute autre source pour des fins spécifiques d'opération. Ces fonds proviennent, soit des revenus de dotation, dons pour fins spécifiques, subventions pour fins particulières de recherche. Seule la portion dépensée des fonds est montrée comme revenu de la période. On doit montrer au bilan la portion de ces fonds disponible pour des dépenses applicables aux années futures.

8.- Solde de fonds - Investissement:

Représente la portion des fonds de l'institution investie dans les actifs immobilisés. En d'autres mots, c'est la portion des immobilisations de l'institution qui est payée.

Description des postes de revenus:

1.- Droits de scolarité:

Cette rubrique comprend les revenus bruts provenant des droits imposés aux étudiants ou aux organismes de l'extérieur pour des cours dispensés à tous les niveaux. Les droits relatifs aux grades, diplômes et à l'usage des laboratoires sont aussi inclus à ce poste de même que les frais d'inscription, les amendes et les droits d'affiliation. Les institutions désirant distinguer les droits de l'enseignement "régulier" et ceux de l'enseignement "périuniversitaire et services populaires" pourront le faire en introduisant des sous-titres à l'intérieur de la présente rubrique.

2.- Placements, dotations et dons:

Cette rubrique comprend les revenus d'intérêts, de dividendes et les montants provenant des dotations. Ces montants peuvent provenir de particuliers, diplômés, compagnies, fondations, associations, campagnes de souscription ou d'autres sources.

3.- Services rendus à l'extérieur:

Revenus provenant de ventes de services ou de produits à des organismes de l'extérieur, soit par des facultés ou des services. En général, ces ventes donnant lieu à une facturation et à un encaissement de fonds. Cet item inclut les revenus provenant des commandites de recherche. Toutefois, dans le cas des ventes de produits et services des entreprises auxiliaires, une rubrique particulière est prévue.

4.- Services aux étudiants - cotisations, activités, subventions:

Comprend les cotisations et revenus provenant des étudiants pour les divers services offerts dans le cadre de cette fonction soit: sports, loisirs, activités culturelles, santé, etc. On regroupe aussi à cette rubrique la subvention per capita versée annuellement par le Ministère de l'éducation du Québec pour l'opération de ces services.

5.- Aide aux étudiants:

Revenus provenant d'institutions publiques ou privées afin de payer des bourses d'études, de recherche, de perfectionnement et autres éléments de même nature.

6.- Entreprises auxiliaires:

Comprend les revenus de la vente de produits et de services ainsi que les subventions s'il y a lieu versées à ces entreprises soit, par l'institution ou encore provenant d'organismes de l'extérieur. Cette rubrique regroupe les sous-fonctions suivantes: service alimentaire, résidences, magasins scolaires, presses universitaires, stationnements, reprographie et autres activités du même genre.

7.- Subventions:

Cette rubrique se subdivise en deux soit:

--Ministère de l'éducation:

Comprend toutes les subventions accordées par le Ministère de l'éducation du Québec soit, à titre de subvention d'équilibre budgétaire, subvention spécifique, subvention de formation de chercheurs et d'action concertée, etc., excluant toutefois la subvention des services aux étudiants.

--Autres:

Comprend les subventions versées par des organismes subventionnaires autres que le Ministère de l'éducation du Québec.

Description des postes de dépenses par fonction:

1.- Enseignement et recherche:

Cette rubrique regroupe les dépenses d'opération de la fonction enseignement des niveaux 1er, 2ième et 3ième cycles, des activités périuniversitaires et des services populaires. Les dépenses des facultés, écoles, directions d'études et stations expérimentales, sont regroupées à cette rubrique de même que les dépenses de recherche financées à même la subvention d'équilibre budgétaire du Ministère de l'éducation du Québec. Les institutions désirant distinguer les dépenses de l'enseignement "régulier" et celles de l'enseignement "périuniversitaire et services populaires" pourront le faire en introduisant des sous-titres à l'intérieur de la présente rubrique.

2.- Recherche subventionnée:

Cette rubrique regroupe les dépenses effectuées dans le cadre de subventions, d'octrois ou de commandites versés soit, à des membres de la communauté universitaire et pour lesquels l'institution agit comme fiduciaire ou encore versés directement à l'institution. Les dépenses effectuées dans le cadre du programme de formation des chercheurs et d'action concertée du Ministère de l'éducation du Québec apparaissent à cette rubrique.

3.- Soutien académique:

Cet élément comprend trois rubriques distinctes soit:

--Bibliothèque:

Services techniques, services aux utilisateurs, services de documentation et autres activités du même genre.

--Techniques audio-visuelles:

Service de télévision, laboratoire de langues, cinémathèque, enseignement micro-gradué et autres activités du même genre.

--Informatique

4.- Soutien institutionnel:

Cet élément comprend deux rubriques distinctes soit:

--Administration:

Rectorat, secrétariat général, registraire, finances, personnel, planification, information, approvisionnements, recherche institutionnelle, organisation et méthodes et autres activités du même genre.

--Terrains et bâtiments:

Aménagement des immeubles, des terrains, loyers, entretien ménager, sécurité, réseau de communication, réseau de distribution et autres activités du même genre.

5.- Services aux étudiants:

Dépenses effectuées pour les sports, les loisirs, les activités culturelles, le centre social, la santé des étudiants, l'orientation, la pastorale, le placement, l'accueil, l'aide financière et autres activités et services du même type organisés pour les étudiants.

6.- Aide aux étudiants:

Cette rubrique comprend les bourses d'études, de recherche, de perfectionnement et les prix versés par des organismes subventionnaires à des étudiants afin de les aider à poursuivre leurs études ou leurs recherches.

7.- Entreprises auxiliaires:

Cet élément regroupe les dépenses des secteurs suivants: service alimentaire, résidences, magasins scolaires, presses universitaires, stationnements, reprographie et autres activités du même genre.

UNIVERSITE

FONDS DE FONCTIONNEMENT
REVENUS ET DEPENSES
année au 31 mai

	1976			1975
	Sans restriction	Avec restriction	Total	Total
REVENUS				
Droits de scolarité	$			
Placements, dotations et dons				
Services rendus à l'extérieur				
Services aux étudiants - cotisations, activités, subventions				
Aide aux étudiants				
Entreprises auxiliaires				
Subventions - Ministère de l'éducation du Québec				
- Autres				
	$			
DEPENSES				
Enseignement et recherche	$			
Recherche subventionnée				
Soutien académique				
Bibliothèque				
Techniques audio-visuelles				
Informatique				
Soutien institutionnel				
Administration				
Terrains et bâtiments				
Services aux étudiants				
Aide aux étudiants				
Entreprises auxiliaires				
	$			
EXCEDENT DES REVENUS (DEPENSES)	$			

UNIVERSITE

	1976	1975
A C T I F		
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Sans restriction		
Encaisse et dépôts à court terme	$ XX	XX
Comptes à recevoir	XX	XX
Stock - au coût	XX	XX
Subventions à recevoir	XX	XX
Frais reportés	XX	XX
Avances au fonds :		
Placements - au coût		
Actions et obligations (Valeur au marché.....)	XX	XX
Prêts hypothécaires	XX	XX
	XXX	XXX
Avec restriction		
Avances au fonds :	XX	XX
TOTAL DU FONDS	$ XXX	XXX
FONDS D'INVESTISSEMENTS		
En caisse et dépôts à court terme	XX	XX
Comptes à recevoir	XX	XX
Subventions à recevoir	XX	XX
Frais reportés de financement	XX	XX
Avances du fonds :		
Placements - au coût		
Actions et obligations (Valeur au marché.....)	XX	XX
Prêts hypothécaires	XX	XX
Immobilisations -		
subventionnées - au coût	XX	XX
non subventionnées - au coût amorti	XX	XX
	XX	XX
TOTAL DU FONDS	$	

POUR LE CONSEIL _____ Administrateur _____ Administrateur

B I L A
au 31 m

P A S S I F

	1975	1976
FONDS DE FONCTIONNEMENT		
Sans restriction		
Emprunt de banque	$ XX	XX
Comptes à payer	XX	XX
Revenus différés	XX	XX
Avance au fonds:.....	XX	XX
	XXX	XXX
	XX	XX
Solde du fonds	XXX	XXX
Avec restriction		
Solde du fonds	XX	XX
TOTAL DU FONDS	$ XXX	XXX
FONDS D'INVESTISSEMENTS		
Comptes à payer	$ XX	XX
Avance au fonds:.....	XX	XX
Dettes à long terme	XX	XX
Solde du fonds	XX	XX
TOTAL DU FONDS	XXX	XXX

DOCUMENTS CONSULTÉS:

-Higher Education Finance Manual (53) Miche

-Position Paper on College University Reporting - Price Waterhouse & Co.

-Canadian University Accounting - C.I.C.A.

-Analysis of Financial Statements - Kennedy (Irwin)

-Manuel de comptabilité des hôpitaux du Québec, etc.

-Audits of Colleges and Universities 1973 - American Institute of C.P.A.

-Ontario Report on University Accounting Procedure

UNIVERSITE

PROVENANCE ET UTILISATION
DES FONDS D'INVESTISSEMENTS
année au 31 mai

	1976	1975
PROVENANCE		
Contribution du fonds de fonctionnement sans restriction	$ XX	XX
Contribution du fonds de fonctionnement avec restriction	XX	
Subvention du ministère de l'Education	XX	XX
Remboursement de dettes à long terme	XX	XX
Intérêts sur dettes à long terme	XX	XX
Produit net des émissions de débentures	XX	XX
Amortissement des immobilisations non subventionnées	$ XXX	XXX
UTILISATION		
Acquisition d'immobilisations	XX	XX
Remboursement de dettes à long terme	XX	XX
Intérêts sur dettes à long terme	XX	XX
	$ XXX	XXX
AUGMENTATION (DIMINUION) DES FONDS	XX	(XX)
Solde disponible (non pourvu) au début	(XX)	XX
Solde disponible (non pourvu) à la fin	$ XXX	(XXX)

BANQUE D'INFORMATION SUR
LA RECHERCHE QUEBECOISE EN EDUCATION

AUTORISATION DE REPRODUCTION

(S'il vous plaît, veuillez remplir un formulaire par document)

AUTEUR(S): Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec . . C.R.E.P.U.Q.

TITRE . . . Principes et pratiques comptables ainsi que forme de présentation des états financiers des universités du Québec

Disponibilité

o Ce document est présentement en vente ☐
chez l'éditeur: . . . . . .
numéro ISBN: . . . . . .

o Ce document n'est pas présentement en vente ☒

AUTORISATION

o J'accepte que ce document soit microfiché ou photocopié sans frais de ma part.
☒ oui (veuillez signer la formule ci-dessous)
☐ non

o J'autorise le Service de la recherche du ministère de l'Education et les organismes qui collaborent à la réalisation de la banque à reproduire le document ci-haut mentionné sur microfiche ou par moyen de photocopie pour distribution sur une base non lucrative sans exiger de droits d'auteur.

Signature Richard Pérusse . date 14.09.81

Richard Pérusse
directeur général

ACCOPRESS®

25071 –	BLACK / NOIR	– BG2507
25072 –	BLUE / BLEU	– BU2507
25078 –	RED / ROUGE	– BF2507
25075 –	GREEN / VERT	– BP2507
25074 –	GREY / GRIS	– BD2507
25073 –	R. BLUE / BLEU R.	– BB2507
25079 –	X. RED / ROUGE X.	– BX2507
25070 –	YELLOW / JAUNE	– BY2507
25077 –	TANGERINE	– BA2507

ACCO CANADIAN COMPANY LIMITED
COMPAGNIE CANADIENNE ACCO LIMITÉE
TORONTO CANADA